



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Internet

Question écrite n° 84647

Texte de la question

M. Élie Aboud interroge M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur l'émergence de *leaders* européens dans le domaine de l'informatique et des nouvelles technologies. Lors de sa conférence à l'université Paris Dauphine le lundi 15 Juin dernier, il a vivement encouragé la création d'entreprises européennes capables de concurrencer leurs homologues américains. Toutefois, les conditions de succès pour ce projet ne sont pas remplies. En effet, la coopération européenne est encore insuffisante pour permettre à de grandes entreprises de se développer à une échelle internationale, comme le font Google ou Amazon. En coopérant avec nos partenaires, l'Europe pourra à nouveau s'imposer comme une force économique majeure, face au reste du monde. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

L'émergence de champions européens, capable de concurrencer les grandes entreprises extra-européennes est évidemment cruciale pour le développement de l'économie européenne. Dans le domaine des télécoms, la fusion annoncée entre Nokia et Alcatel-Lucent permettra de constituer un champion européen dans le domaine des technologies de communication, capable de financer les investissements nécessaires pour faire face aux nouveaux défis technologiques et de se positionner au meilleur niveau de la compétition mondiale. Ce projet est une pièce importante de la politique de souveraineté numérique européenne soutenue par la France. Afin de favoriser l'émergence des champions de demain, l'Etat soutient le développement des start-ups et finance leurs innovations les plus en rupture au travers d'un certain nombre d'initiatives, notamment via plusieurs dispositifs mis en place dans le cadre du programme des investissements d'avenir : - le fonds « ambition numérique » qui permet à l'Etat de soutenir le développement de petites et moyennes entreprises (PME) française du numérique en entrant au capital de ces entreprises aux côtés d'investisseurs privés ; - le fonds « french tech accélération », qui permet à l'Etat d'investir aux côtés d'investisseurs privés dans des accélérateurs de start-ups. La présence sur notre territoire d'un tissu d'accélérateurs de start-ups performants permettra de disposer d'un effet de levier considérable pour favoriser le développement de nombreux acteurs économiques ; - le « concours d'innovation numérique » lancé en mai 2015 et visant à soutenir des projets innovants, à très haut potentiel de marché portant sur 8 thématiques transverses. Les 99 projets soumis lors de la première vague de cet appel sont en cours d'analyse. La politique de soutien à l'open innovation et au développement des coopérations entre start-ups et grands groupes concourt également à cette objectif. Ce soutien se matérialise notamment par l'organisation de challenges entre start-ups et grands groupes dans le cadre du programme des investissements d'avenir. Le programme « accélérateur PME » lancée en mars 2015 vise à accompagner des dirigeants de PME sélectionnées sur leurs performances et leur potentiel de développement afin de permettre à leur entreprise de croître pour devenir à court terme des entreprises de taille intermédiaire (ETI). Un audit stratégique, un plan d'actions ciblé et des formations de haut niveau des dirigeants sur 24 mois leur ouvrent la voie pour devenir les champions de demain. La première promotion de ce dispositif comprend 62 entreprises. Le président de Bpifrance a annoncé une démultiplication de ce dispositif et un élargissement de sa cible aux start-ups et aux ETI. Enfin, la France milite activement pour la création au niveau européen de fonds de soutien aux entreprises

d'envergure dans le cadre du plan d'investissement porté par la présidence de l'Union européenne.

Données clés

Auteur : [M. Élie Aboud](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84647

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Économie, industrie et numérique

Ministère attributaire : Économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 juillet 2015](#), page 5113

Réponse publiée au JO le : [20 septembre 2016](#), page 8485